

Comité régional Champagne Ardenne de canoë-kayak

# Guide de l'organisateur de manifestation régionale



## Introduction

La course en ligne, le slalom et la descente en compétition peuvent paraître des activités faciles à organiser. Cependant le rôle de l'organisateur est d'anticiper les problèmes qui peuvent survenir.

La loi de Murphy s'applique aussi à la compétition : « Ce qui peut ne pas marcher, ne marchera pas ».

L'organisation d'une compétition est comme une chaîne dont chaque maillon est indispensable . Si un maillon fonctionne mal, tout lâche : chaque membre d'une organisation à une grande responsabilité.

Dans ce document vous trouverez des informations techniques, pratiques, parfois philosophiques.

Ce document se veut une aide pour tous les organisateurs, les nouveaux comme les anciens. La compétition et les règlements qui la reflètent, changent et évoluent.

Il est préférable de ne pas refaire des erreurs déjà commises et d'éviter des discussions sans fin. A son tour, grâce à vous, ce guide va changer et évoluer. De nouvelles idées, de nouvelles solutions vont voir le jour .

La compétition reste un jeu. Un jeu avec un minimum de règles qu'il faut respecter et faire respecter.

Faire une compétition sans le moindre petit problème n'est pas facile. Cela demande de la préparation, d'adaptation et sans doute aussi, d'un peu de chance. Quand tout fonctionne la satisfaction d'avoir fait une belle compétition est encore plus grande. Pour les organisateurs comme pour les athlètes.

Nous avons essayé de concevoir ce guide pour qu'il soit « pratique et évolutif »

- **PRATIQUE** : Une organisation chronologique, sous forme de fiches devra vous permettre de trouver rapidement la réponse à vos questions. Les solutions proposées semblent concrètes et les schémas et tableaux sont là pour illustrer. Vous trouverez à la fin du document des fiches annexes appelées « document types » que vous pourrez directement utiliser en les photocopiant.
- **EVOLUTIF** : Nous comptons sur chacun d'entre vous pour faire des retours sur « le guide » afin que dans les années futures, une nouvelle édition complétée, transformée et améliorée vous soit proposée.

Merci d'envoyer vos remarques à :

Thierry HUBERT ( président commission régionale CEL) :

9 rue du chêne

08200 Sedan

[hub08@wanadoo.fr](mailto:hub08@wanadoo.fr)

Sébastien GUILLAUME (vice-président commission slalom) :

[seb.guillaume@wanadoo.fr](mailto:seb.guillaume@wanadoo.fr) ou 06.87.21.30.30

Catherine BARONI-BOURRY (présidente commission slalom) :

[catherine.bourry@laposte.net](mailto:catherine.bourry@laposte.net)

Laurent MANTEAU (président commission descente) :

[MANTEAU.LAU@wanadoo.fr](mailto:MANTEAU.LAU@wanadoo.fr)

## SOMMAIRE

### **Partie commune :**

Fiche n°1 : Calendrier des démarches et adresses utiles - page 5.6

Fiche n°2 : Composition et rôle du comité d'organisation - page 7

Fiche n°3 : Assurance et adhésion - page 8

Fiche n°4 : Sécurité - page 9

Fiche n°5 : Contrôle antidopage - page 10

Fiche n°6 : Protection de l'environnement - page 11

Fiche n°7 : Sonorisation et buvette - page 12

### **Annexes :**

- **Déclaration en préfecture,**
- **Déclaration en mairie,**
- **Inscription aux compétitions sur imprimé FFCK (slalom et descente),**
- **Exemple d'invitation.**

## Calendrier et démarches administratives

Démarche avant	Date limite
Dépôt de candidature	Début Mai N-1 ( auprès du président de la commission régionale)
Réception accord sur la manifestation	Courant Mai N-1 ( réunion calendrier régional)
Accord de la municipalité pour l'organisation de la manifestation	Septembre N-1
VNF convention d'occupation temporaire du domaine fluviale ( <i>si nécessaire</i> )	J-4 MOIS
Demande d'autorisation aux propriétaires riverains ( <i>si nécessaire</i> )	J-4 MOIS
Demandes d'autorisation municipale (implantation d'installation mobile, sonorisation, buvette) ( <i>si nécessaire</i> )	J-4 MOIS
Demande d'autorisation préfectorale	J-4 MOIS
Constitution du comité d'organisation	J-3 MOIS
Prévenir les services de secours (pompiers)	J-2 MOIS
Si musique, prévenir la SACEM	J- 2 MOIS
Invitation aux clubs	J-1 MOIS
Inscription des clubs ( hormis disposition particulière du club support)	J- 8 jours

Démarche après	Date limite
Diffusion des résultats	Au plus tard J+8jours
Diffusion des résultats à la FFCK	Au plus tard 24 heures après la course
remerciement	J+ 8 jours
Bilan de la course	J+45 jours maximum

## Adresses utiles

### **Comité régional Champagne Ardenne de canoë-kayak**

Chez Mathieu DOMON (président)

8, rue Ernest CHEVALIER

51500 MAILLY CHAMPAGNE

Tél. : 06 07 21 11 64

Mail : [mathieu.domon@wanadoo.fr](mailto:mathieu.domon@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.ligueck-champardenne.org](http://www.ligueck-champardenne.org)

### **Préfecture de région**

Direction de la réglementation et des libertés publiques

1 rue Jessaint

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél. : 03 26 26 13 51

### **Direction régionale jeunesse et sports**

11 rue gantelet

51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex

Tél. : 03 26 26 98 00

Email : [dr051@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:dr051@jeunesse-sports.gouv.fr)

Site Internet : [www.drdjs-champagne-ardenne.jeunesse.sports.gouv.fr](http://www.drdjs-champagne-ardenne.jeunesse.sports.gouv.fr)

### **SACEM (droits d'auteur)**

Pour la Marne et les Ardennes : 2 rue des trois raisinets 51100 REIMS  
(0326775620)

Pour l'Aube et la Haute Marne : 32 bd Victor HUGO 10000 TROYES  
(0325406970)

### **Fédération Française de Canoë-Kayak**

87, quai de la Marne BP58

94344 JOINVILLE LE PONT Cedex

Tél. : 01 45 11 08 50

Email : [ffck@ffcanoe.asso.fr](mailto:ffck@ffcanoe.asso.fr)

Site Internet : [www.ffck.org](http://www.ffck.org)

**SAMU 15**

**POLICE 17**

**POMPIERS 18**

**Centre Anti-Poison NANCY 03 83 32 36 36**

**Appel européen d'urgence : 112**

## Composition et rôle du comité d'organisation

### 1) Composition du comité d'organisation :

- responsable n° 1 ( R1)
- responsable technique de la compétition
- responsable sécurité
- responsable informatique ( une personne de la commission régionale peut assurer le rôle)

Le président de la commission régionale de l'activité fait partie du comité d'organisation.

### 2) Rôles :

- le comité d'organisation a pour rôle l'organisation matérielle et administrative de la manifestation ; Le R1 a la responsabilité technique et juridique du bon déroulement de la compétition, y compris à l'égard des tiers.
- Demandes d'autorisations et déclarations administratives
- Recherche de partenaires
- Relation avec les collectivités territoriales pour autorisations et subventions
- Informations des autres usagers ( ex : société de pêche...)
- Installation du bassin
- Organisation des parkings, parc à bateaux et de la circulation si nécessaire
- Organisation de la sécurité et des secours
- Etablir un budget prévisionnel et le bilan

## Assurance et adhésion

1) L'organisation bénéficie s'il s'agit d'une structure fédérale , des garanties couvertes par la MAIF assureur de la fédération ( responsabilité civile, assurance des locaux prêtés à cette occasion pour une durée inférieur à 8 jours).

2) A défaut elle doit être assuré en responsabilité civile.

Se référer à l'affiche : Garanties accordées par la carte canoë plus .

Affichée dans vos clubs ou disponible au siège fédéral

**ATTENTION : le matériel n'appartenant pas à une structure fédérale n'est pas assuré (une extension d'assurance est nécessaire et possible auprès de la MAIF par le biais de sa délégation départementale)**

3) Pour l'organisateur il est recommandé que toutes les personnes participant à l'organisation soient titulaire de la carte canoë plus ou carte découverte, afin de bénéficier de l'ensemble des garanties contractuelles de la MAIF.

4) Pour les compétiteurs, la possession de la licence compétition est obligatoire. A défaut, ils ne pourront pas concourir. Le contrôle est de la compétence de la régie sportive.

## Sécurité (extrait du texte disponible dans le guide club)

- L'organisateur ( R1) est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation.
- En cas de zones interdites ou dangereuses, il affichera une carte du site ou du parcours.
- Il met en place une structure de sécurité opérationnelle du début à la fin de l'épreuve.
- L'organisateur prévoit les dispositifs de sauvetage nautique et de secours (bateau moteur en eaux calmes, bateau sur passages dangereux...).
- L'organisateur prend contact avec les personnes ou organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgences et met au point avec eux les procédures d'intervention.
- Le dispositif de secours permet au moins de porter les premiers secours et d'orienter un blessé vers une structure d'intervention compétente.
- Le dispositif de secours doit être adapté à la configuration du site -aux difficultés et aux dangers du parcours-au niveau des pratiquants.
- Lorsqu'il n'y a pas d'unité de lieu, un mode de communication adapté est prévu entre les postes de secours et le responsable de la sécurité.
- Le comité de compétition peut adapter, suspendre, déplacer ou annuler la manifestation s'il estime que les conditions dans lesquelles il s'engage ne lui paraissent pas présenter toutes les garanties de sécurité souhaitable.

## Contrôle antidopage - Médecin

### 1) Contrôle antidopage

Chaque année le comité régional de Canoë Kayak est sollicitée par la DRDJS pour lui transmettre la liste des manifestations régionales . La DRDJS retient les manifestations qui seront support à la mise en place d'un contrôle antidopage et en informe **uniquement** le président du comité régional.

L'organisateur devra prévoir un local :

- fermé
- avec des toilettes et lavabo fermant à clef
- avec au minimum une table et deux chaises
- le plus près possible du lieu de l'arrivée des courses
- avec des verres et des boissons non alcoolisées et sans caféine.

L'organisateur sera informé du contrôle uniquement au moment de la venue du médecin mandaté muni d'un ordre de mission et de cartons de flacons.

L'organisateur en avise immédiatement le président du jury.

### 2) Médecin

- Selon la difficulté de la manifestation ou de la configuration du site (éloignement de centres urbains), il peut être recommandé de s'assurer de la présence d'un médecin ou d'un organisme de santé (croix rouge, croix blanche...),
- Possibilité de solliciter le médecin régional,
- Possibilité de se rapprocher du SAMU ou du SMUR.

## Protection de l'environnement

Chaque compétiteur se doit de respecter au maximum l'environnement. Il convient donc que chaque organisateur mette en place tous les moyens nécessaires afin que la nature soit préservée lors du déroulement des manifestations.

Cela passe donc par :

- la mise en place de mesures d'hygiène collective (1 WC pour 100 personnes),
- la détermination des zones de circulation et de stationnement.

D'une manière générale, il faut essayer de canaliser et de gérer au mieux les flux de personnes et de véhicules sur les sites de manière à limiter les éventuelles dégradations.

### Actions à réaliser avant la compétition

- installations de poubelles
- installation ou signalisation de toilettes
- balisage du terrain ( espace protégés, propriétés privées...)

### Actions à réaliser après la compétition

- nettoyage obligatoire du site après l'arrivée du dernier concurrent
- ramassage des poubelles
- enlèvement de tous les balisages et banderoles

## Sonorisation et animation

Afin de rendre plus convivial la compétition, il est intéressant que les clubs mettent en place une sonorisation et un coin repas.

### 1/ La sonorisation :

Elle doit servir à deux choses :

- mettre de l'ambiance autour de la course,
- informer les personnes des horaires de course, du déroulement de la course...

La sonorisation doit être audible sur l'ensemble du bassin.

Si de la musique est diffusée, pensez à demander l'autorisation à la SACEM (c'est payant).

### 2/ La buvette :

Je ne vais pas expliquer comment mettre en place une buvette, sachez simplement deux choses :

- il faut une autorisation de buvette à retirer à la mairie,
- on retrouve parfois les parents des enfants à cet endroit, n'oubliez pas de les assurer avec une carte découverte par exemple en cas de souci.